

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 24 JUIN 2015 REFECTOIRE DU PRE DE LA CIBLE

Présidence : Madame Valentine Moreillon, en remplacement de Monsieur Pierre Athanasiadès

Excusés : Mmes Eliane Comte, Christa Aeschlimann, Helena Desarzens, Carole Guérin et Manuela Pirali ainsi que MM. Pierre Athanasiadès, Eric Maendly et Francesco Chille

Sans excuse : M. Francisco Diaz

Après les salutations d'usage et l'appel, la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à une large majorité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. APPEL
2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE DE CORRECTION FLUVIALE EN TRAVERSEE DE BEX –
CHANGEMENT DES PONTS DU MOULIN ET BUTIN PAR M. DE MONTMOLLIN, STUCKY SA
3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
4. SITUATION DU CHANTIER DU COMPLEXE DE LA SERVANNE PAR MONSIEUR LE SYNDIC
5. REPRISE DES DEBATS SUR LE PREAVIS NO 2015/06 CONCERNANT L'INSTALLATION DE
PRODUCTION D'ENERGIE PAR PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DU
NOUVEAU COLLEGE DE LA SERVANNE
6. MOTION DE M. LE CONSEILLER F. GILLARD INTITULEE « LA CIRCULATION DANS NOTRE
HAMEAU DES DEVENS »
7. REPOSE DE LA MUNICIPALITE A LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER P. DEVANTHERY
8. EXAMEN DE LA GESTION ET DES COMPTES 2014
 - a) Rapport de la commission de gestion
 - b) Réponses de la Municipalité aux vœux et observation
 - c) Examen des motions en suspens
 - d) Rapport de la commission des finances
 - e) Approbation des comptes
9. NOMINATION DU BUREAU POUR 2015 – 2016
 - a) du(de la) Président(e)
 - b) du(de la) 1^{er} Vice-Président(e)
 - c) du(de la) 2^{ème} Vice-Président(e)
 - d) des scrutateurs
 - e) des scrutateurs suppléants
10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
11. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

1. APPEL

A la demande de Madame la Présidente ad intérim V. Moreillon, la secrétaire procède à l'appel.

2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE DE CORRECTION FLUVIALE EN TRAVERSEE DE BEX – CHANGEMENT DES PONTS DU MOULIN ET BUTIN

Monsieur G. de Montmollin, de l'entreprise Stucky SA, prend la parole et présente à l'assemblée le projet de remplacements des Ponts du Moulin et Butin. Il répond ensuite à quelques questions et se retire.

3. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente ad intérim V. Moreillon informe l'assemblée que la séance sera enregistrée afin de faciliter la prise du procès-verbal. Elle donne ensuite connaissance du courrier reçu par le Président, soit : envoi des préavis, du rapport de gestion et de la réponse aux vœux par la Municipalité et donne lecture de la correspondance des représentants des commerçants de la zone industrielle s'agissant du projet de fermeture à la circulation de la route de Gribannaz. Ce courrier demande à la Municipalité de trouver des solutions qui satisfassent les commerçants et entrepreneurs de la zone. Elle donne également lecture de la lettre de Monsieur le Municipal O. Pichard s'agissant de sa démission au 31 août 2015, évitant ainsi, à la requête de ses collègues, une élection complémentaire.. Enfin, elle précise que le Président n'a pu participer, pour des raisons de santé, à l'assemblée générale de l'association Croche'cœur ainsi qu'à la fête des réfugiés de l'Evam.

4. INFORMATION SUR LA SITUATION DU CHANTIER DU COMPLEXE DE LA SERVANNE DONNEE PAR MONSIEUR LE SYNDIC P. ROCHAT

Monsieur le Syndic P. Rochat donne des informations sur la situation du chantier du complexe de la Servanne.

Madame la Conseillère C. Cosandey revient sur l'obligation de la mise en place de la place de sports et veut savoir s'il est obligatoire qu'elle soit opérationnelle en même temps que l'établissement scolaire ou pas.

Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond que le canton ne pourrait pas s'opposer si la Municipalité l'informait de la mise en place de la zone sportive dans un délai de 6 mois. Néanmoins, les machines étant sur place, il est plus logique de le faire de suite.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto est surpris de ne pas avoir même une esquisse de projet et de prix. Il estime que la Municipalité demande un chèque en blanc au Conseil communal.

Monsieur le Syndic P. Rochat précise que certains chiffres sont connus et qu'ils pourront être précisés après discussion avec les partenaires par le bureau d'aide aux maîtres-d'œuvres. En ce qui concerne le coût de la zone sportive, le délai de rentrée des soumissions étant arrêté au 27 juillet, il n'est pas possible de le préciser.

Monsieur le Conseiller D. Pasche regrette la frilosité de certains face au projet du nouveau collège. Il rappelle que celui-ci est en phase finale et demande d'aller de l'avant.

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto estime que la confiance envers ce projet a été largement démontrée mais rappelle que le plafond d'endettement est proche et qu'il faut rester attentifs.

Monsieur le Conseiller D. Pasche précise qu'il ne faisait aucun reproche personnel à Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto mais rappelle que la frilosité a été démontrée lors de la dernière séance du Conseil communal.

Madame la Présidente ad intérim V. Moreillon reprend la parole et demande à chacun de répondre, par main levée, à la question suivante : "*le conseil communal donne-t-il aujourd'hui son aval à la Municipalité pour mener à terme les travaux de la zone sportive sans avoir l'assurance que l'actuel crédit disponible suffise à leur financement ?*"

Le Conseil communal décide, par 36 oui, 1 non et 10 abstentions de donner son aval à la Municipalité.

5. REPRISE DEES DEBATS SUR LE PREAVIS NO 2015/06 CONCERNANT L'INSTALLATION DE PRODUCTION D'ENERGIE PAR PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAIQUES SUR LA TOITURE DU NOUVEAU COLLEGE DE LA SERVANNE

Madame la Conseillère A. Bielman propose de refuser les conclusions du préavis malgré le fait que le projet soit excellent. Néanmoins, les aspects financiers ne sont pas satisfaisants et la commune n'est pas assurée de toucher la RPC. Elle dépose un amendement demandant de modifier les conclusions du préavis municipal.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry demande à Madame la Conseillère A. Bielman si elle a tenu compte de l'énergie économisée dans son calcul. Cette dernière lui répond que oui. Il fait donc part de son appui à l'amendement à partir du moment où la Commune en retire quelque chose.

Madame la Conseillère A. Bielman précise que la Municipalité peut prendre des parts dans le projet initié par un privé et ainsi percevoir des revenus sur la vente du solde d'énergie.

Monsieur le Conseiller P. Devanthéry abonde dans le sens des propos et de la proposition de Madame la Conseillère A. Bielman mais constate que, de fait, ce même débat devra recommencer ultérieurement. Il propose donc la solution d'autoriser la commune à mettre du gravier sur le toit pendant que les échafaudages sont en place et de louer la surface.

Monsieur le Conseiller D. Pasche revient sur la discussion de la dernière séance du Conseil et demande si l'auto-consommation est réellement garantie.

Monsieur le Syndic P. Rochat lui répond que, d'après les spécialistes dans la branche, le bâtiment utiliserait 40% de la production, le solde pouvant être vendu. Cependant, il estime qu'en tant que Cité de l'Energie, il est important de montrer l'exemple sans pour autant attendre une rentabilité certaine.

Monsieur le Conseiller P. Echenard appuie la proposition de location du toit.

Monsieur le Conseiller D. Pasche estime que cette proposition a un inconvénient majeur s'agissant du fait que l'électricité consommée par le collège sera facturée au tarif normal.

Madame la Conseillère A. Bielman précise que souvent un prix en-dessous de celui du marché est pratiqué pour l'institution qui met à disposition la surface.

Monsieur le Conseiller D. Pasche maintient qu'il subsiste une inconnue par rapport au tarif.

S'ensuit une discussion générale concernant le texte précis de l'amendement qui est annoté par Madame la Conseillère A. Bielman.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote de l'amendement. Celui-ci est accepté par 33 oui, 11 non et 4 abstentions. Il modifie donc les conclusions du préavis no 2015/06 comme suit :

- d'annuler les conclusions du préavis no 2015/06 ;
- de prévoir la pose de panneaux solaires sur le toit du Collège de la Servannaz et, par conséquent, de prier la Municipalité de choisir un revêtement de toiture adapté ;
- de louer la surface de la toiture à une société spécialisée aux meilleures conditions.

**6. MOTION DE MONSIEUR LE CONSEILLER F. GILLARD INTITULEE
« LA CIRCULATION DANS NOTRE HAMEAU DES DEVENS »**

Monsieur le Conseiller F. Gillard donne lecture de sa motion dont le texte est reproduit ci-après.

La circulation dans notre hameau des Dévens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis le 20 juillet 2001, les habitants de notre hameau des Dévens ont rendu attentive notre Municipalité sur les graves inconvénients que la très forte utilisation des deux axes de circulation occasionnait à l'usage des habitants. En effet, les habitudes des usagés munis de véhicules automobiles, ainsi que les GPS ont eu pour résultat un usage et surtout une densité de circulation, ayant pour conséquence un danger potentiel grave pour les résidents de notre petite localité.

Tout au long des années allant de 2001 à ce jour, les habitants ont régulièrement émis des protestations auprès de notre Autorité. Cette dernière a, dans un premier temps, fait procéder à un marquage latéral des deux routes, mais ce dernier a eu pour résultat d'accroître la vitesse des usagers. Dans un second temps, la Municipalité vous a présenté un préavis qui portait à la fois sur le problème des Dévens et celui du Châtel. Or, notre Conseil l'a refusé, sollicitant la Municipalité de réexaminer son préavis.

Depuis plus rien ne nous a été présenté, et, la circulation a encore augmenté !

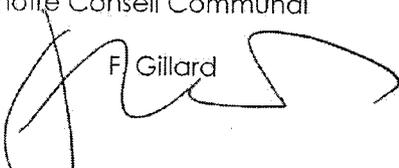
Les gens des Dévens constatent avec regret que leur problème, pourtant important, semble laisser notre Municipalité indifférente et cela me paraît fort regrettable !

Il est temps de reprendre la question et d'y trouver une solution. Aussi, je prie notre exécutif de réexaminer sérieusement les nuisances de la circulation sur les routes suivantes :

- 1 route des Mines de sel
- 2 route des Dévens

A cet effet, si elle le désire, elle peut entrer en discussion avec les représentants de la communauté des Dévens, désignés il y a deux ans par une assemblée des habitants du hameau. Ceci en vue de les consulter, afin de présenter, rapidement, un préavis à notre Conseil Communal

F. Gillard



La parole n'étant pas demandée et la motion étant appuyée par plus de 12 membres, une commission ordinaire chargée d'étudier sa prise en considération sera nommée par le bureau du Conseil.

7. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A LA PROPOSITION DE MONSIEUR LE CONSEILLER P. DEVANTHERY

Monsieur le Conseiller P. Devanthery a été étonné en lisant la réponse et surtout les conclusions de la réponse puisque, dans le cadre de discussions informelles, Monsieur le Syndic P. Rochat était ouvert au changement de système de contrôle.

De plus, au 2^{ème} paragraphe de sa réponse, la Municipalité mentionne, entre autres, que "*ces directives, assez contraignantes, sont déjà appliquées par notre organe de révision*".

Or, le rapport de l'organe de révision sur les comptes 2014 mentionne, en page 3, "*en revanche des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle*".

Ce même rapport mentionne, en page 5, "*nous avons été informés de la volonté de la mise en place d'un système de contrôle interne SCI. A notre avis, l'étendue et la description du contrôle interne à effectuer devraient être déterminées d'entente avec la commission de gestion et des finances*".

Le système de contrôle interne selon la méthode simplifiée et progressive est celle qui est utilisé actuellement. La méthode intégrale et dynamique donne plus de valeur au système de contrôle interne. Il fait participer l'ensemble des employés, tous les municipaux et est contrôlé par la fiduciaire.

Actuellement, dans le cadre du contrôle restreint, le contrôle interne se fait uniquement à l'interne et n'est jamais contrôlé par des personnes tierces.

La réponse de Monsieur le Syndic P. Rochat ne le satisfait pas, le système de contrôle interne n'étant pas contrôlé par la fiduciaire. Il ne tient pas à mettre la pression sur les municipaux mais cet outil devra de toute manière être mis en place à moyenne échéance alors pourquoi ne pas prendre les devants avant que ce ne soit obligatoire.

Il propose donc de refuser la réponse de la Municipalité.

Monsieur le Syndic P. Rochat reconnaît qu'effectivement la Municipalité n'est pas opposée au changement de système et que l'augmentation des honoraires de la fiduciaire de Fr. 4 à 5'000.-- est financièrement supportable. Néanmoins, la méthode intégrale aura pour conséquence un surcroît important de travail donc un risque d'heures supplémentaires pour le personnel concerné sans pour autant abriter à 100% la Commune d'un éventuel détournement de fonds ou la mettre à l'abri de mauvaises surprises.

Monsieur le Conseiller M.Mundler estime que le système intégral permettrait de réduire les risques et de donner un suivi des dépassements de préavis.

Monsieur le Syndic P. Rochat rappelle que les comptables vérifient les dépenses mais qu'il n'est pas possible de prévoir à l'avance un éventuel dépassement de budget. De plus, la fiduciaire ne serait en mesure de relever ces points qu'une année après les faits.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon estime que le contrôle interne ne fait de toute manière pas de miracles et qu'il faut reconnaître à chacun la capacité à être honnête.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote. La réponse de la Municipalité est refusée par 22 non, 19 oui et 8 abstentions.

8. EXAMEN DE LA GESTION ET DES COMPTES 2014

La Présidente demande à Monsieur le Conseiller B. Guérin de prendre place à la table des rapporteurs.

a) Rapport de la commission de gestion

Chaque conseiller ayant reçu un exemplaire du rapport de la commission de gestion, il est décidé de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Madame la Conseillère A. Bielman s'étonne que la commission de gestion mélange inquiétudes et vœux dans ses vœux et observations.

Monsieur le Conseiller B. Guérin précise que le vœu no 2 découle de l'audition des municipaux par la commission. Celle-ci a, par la suite, estimé que chacun d'eux travaille plus que la rémunération versée.

b) Réponses de la Municipalité aux vœux et observations

"Vœu no 1 :

"En regard de l'augmentation régulière de la population constatée, nous souhaitons que la Municipalité se penche plus activement sur la planification à moyen terme."

Madame la Présidente ad intérim V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

"Il s'agit de ne pas confondre visions avec projets en cours. La Municipalité se préoccupe de longue date du développement de la localité et de sa population. Elle participe ainsi depuis plusieurs années à l'étude menée par les communes de Gryon, St-Maurice et Lavey relative à l'implantation d'une STEP intercommunale à Bex. Une étude est en cours en vue de la création d'une nouvelle déchetterie communale. Plusieurs PPA sont en travail afin de développer l'habitat urbain et des zones d'utilité publique ont été définies à Perruet et au Glarey afin de tenir compte des besoins futurs en matière d'équipement public (écoles, etc.). Les réseaux d'alimentation en eau potable et d'évacuation des eaux usées sont dimensionnés de telle façon que l'augmentation de la population ne posera pas de problème. En revanche, l'entretien de ces réseaux, dont une partie est vétuste, reste un souci constant."

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto prend note que le réseau d'eau et la STEP sont "sous contrôle" mais déplore le mauvais entretien du réseau routier.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal refuse la réponse au vœu no 1 par 25 non, 20 oui et 3 abstentions.

"Vœu no 2 :

"Suite au sondage que nous avons effectué auprès de chaque municipal, nous souhaitons qu'une commission soit nommée afin de réétudier le système de rémunération et vacations des municipaux que nous jugeons dépassé et mérite à nos yeux une nouvelle vision."

Madame la Présidente ad intérim V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

"Ce travail appartient à la Municipalité qui dépose un préavis en fin de législature si elle estime utile de modifier le système actuel ou, au contraire de le maintenir. Elle rappelle qu'il existe plusieurs systèmes de rémunération dans le canton et qu'aucun ne semble donner réellement satisfaction. Si nécessaire, elle pourrait nommer une commission municipale afin d'approfondir ce sujet."

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 2 à une large majorité.

"Vœu no 3 :

"Fonctionnellement nous estimons que les concierges devraient être intégrés auprès du service des travaux, cela permettant une meilleure synergie entre les différents acteurs ainsi qu'une planification commune."

Madame la Présidente ad intérim V. Moreillon lit la réponse de la Municipalité :

"L'équipe des concierges est supervisée par la Municipale des écoles et rattachée administrativement à l'administration générale. Elle collabore étroitement et régulièrement avec le service des bâtiments. Si la collaboration avec les services des travaux, des forêts et des parcs et jardins fonctionne à satisfaction pour ce qui concerne les entretiens extérieurs, elle est néanmoins marginale et ne justifierait en aucun cas l'intégration souhaitée par la commission de gestion. La Municipalité remercie la commission de son souci d'efficacité mais lui rappelle que l'organisation de l'administration relève de l'exécutif exclusivement."

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto s'étonne globalement des réponses données.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

Le Conseil communal accepte la réponse au vœu no 3 par 27 oui, 14 non et 9 abstentions.

c) Examen des motions en suspens

La liste des motions laissées en suspens est ensuite passée en revue :

- 1) Motion François Meili, du 2 mai 2007, concernant la route industrielle DP1046 entre la carrosserie anciennement Jeampierre et le passage sous-voies des CFF. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à une large majorité.**
- 2) Motion Pierre Carminati du 27 juin 2007, concernant la route qui va de Vasselín à la Pâtissière. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à une large majorité.**

- 3) Motion Kasim Kokollari, du 24 octobre 2007, concernant le ramassage des objets encombrants. Madame la Conseillère A. Bielman refuse la réponse car le sens de la motion était d'examiner les possibilités de ramassage des déchets pour les personnes ne pouvant pas de rendre à la déchetterie. Elle estime que ce point ne fait pas partie des préoccupations de la Municipalité mais fait et fera toujours partie de celles du Conseil. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à une large majorité.**
- 4) Motion Christophe Simeon, du 1^{er} décembre 2010, intitulée "Motion pour l'adaptation du Stand de Vauvrisse en refuge communal". Monsieur le Conseiller P. Droz constate que lors du dernier 1^{er} août les toilettes étaient dans un état lamentable et qu'il est impératif de faire quelques chose avant le prochain 1^{er} août. **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à une large majorité.**
- 5) Motion Marielle Kohli, du 21 septembre 2011, intitulée « Développement d'une nouvelle déchetterie ». **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à une large majorité.**
- 6) Motion Annelise Cretton du 27 juin 2012 intitulée "Office du tourisme". **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à une large majorité.**
- 7) Motion du groupe Avançons du 25 septembre 2013 intitulée "Un chemin pédestre pour la Châtel". **Le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité à une large majorité.**
- 8) Motion du groupe Ouverture du 14 mai 2014 intitulée « Des modérateurs adaptés sur la route des Mines-de-Sel et sur la route des Dévens ».

Madame la Conseillère propose de ne pas classer la motion puisque les mesures prises à ce jour ne sont pas suffisantes.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon estime que cette motion fait double emploi avec celle déposée ce jour par Monsieur le Conseiller F. Gillard.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal accepte le classement de la motion par 36 oui, 8 non et 4 abstentions.**

- 9) Postulat du groupe Ouverture du 29 octobre 2014 intitulé « Le projet Lift ». **Le Conseil communal accepte le classement du postulat à une large majorité.**
- 10) Postulat du groupe Ouverture du 29 octobre 2014 intitulé « Comment les bellerins pourront-ils se rendre à l'hôpital du Chablais ? »

Madame la Conseillère A. Bielman propose d'attendre la réponse de la Conseillère d'Etat.

Monsieur le Syndic précise que le groupe de concertation sera de toute manière dissout à un moment ou à un autre.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal accepte le classement du postulat à une large majorité.**

- 11) Postulat du groupe Avançons du 29 octobre 2014 intitulé « Pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita ».

Monsieur le Conseiller R. Cherix propose de ne pas classer le postulat car il n'a pas été répondu à l'intégralité des demandes faites. Pour exemple, l'arrivée d'eau et les WC ne sont pas faits.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal refuse le classement du postulat par 25 non, 23 oui et 1 abstention.**

- 12) Postulat du groupe Socialiste du 3 décembre 2014 intitulé « Des routes communales mieux sécurisées. »

Monsieur le Conseiller D. Pasche rappelle que le postulat faisait l'inventaire des routes communales nécessitant un marquage alors que la réponse de la Municipalité n'est pas claire à ce sujet.

La parole n'étant plus demandée, **le Conseil communal refuse le classement du postulat par 31 non, 18 oui et 1 abstention.**

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote sur le rapport de gestion de la Municipalité.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil communal :

- **accepte le rapport de gestion de l'exercice 2014 donnant ainsi décharge à la Municipalité.**

d) Rapport de la commission des finances

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture du rapport de la commission des finances sur les comptes 2014.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant.

e) Approbation des comptes

Chapitre 1

Accepté

Chapitre 2

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

Chapitre 3

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller P. Echenard demande des précisions au sujet de la remarque liée au compte 310.3199 "Frais divers" et Monsieur le Syndic P. Rochat le renseigne.

Chapitre 4

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

Monsieur le Conseiller J.-O. Budry demande s'il y a eu des imputations différentes ou, au contraire, des baisses de consommation de l'éclairage public. Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz lui confirme la modification des imputations.

Monsieur le Conseiller E. Capancioni s'étonne du montant porté au compte 450.3137 "Achat plombs containers et sacs". Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz l'informe qu'il a effectivement fallu faire un stock important de sacs lors du changement de système.

Chapitre 5

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

Chapitre 6

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture des remarques de la commission des finances.

Madame la Conseillère A. Bielman demande pour quelle raison le compte 610.4370 "Produit des amendes" ne comptabilise quasi plus rien. Monsieur le Municipal D. Hediger précise que ce poste est au budget de l'EPOC dorénavant.

Chapitre 7

Accepté

Chapitre 8

Accepté

Madame la Conseillère M. Marsden donne lecture de la remarque de la commission des finances.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil communal

- **accepte le rapport de la commission des finances donnant ainsi décharge à ses membres de leur mandat;**
- **accepte les comptes communaux 2014 tels que présentés.**

9. NOMINATION DU BUREAU POUR 2015 - 2016

a) du(de la) Président(e)

Monsieur le Conseiller J.-F. Cossetto propose, au nom du groupe Avançons, la candidature de Madame la Conseillère Valentine Moreillon. Cette dernière est confirmée dans sa fonction par acclamations.

b) du(de la) 1^{er} Vice-Président(e)

Madame la Conseillère C. Dubois propose, au nom du groupe PLR, la candidature de Madame la Conseillère Chantal Bussien. Cette dernière est confirmée dans sa fonction par acclamations.

c) du(de la) 2^{ème} Vice-Président(e)

Monsieur le Conseiller G. Rapaz propose, au nom du groupe UDC, la candidature de Monsieur le Conseiller Tristan Matile. Ce dernier est confirmé dans sa fonction par acclamations.

d) des scrutateurs

Madame la Conseillère A. Cretton propose, au nom du groupe Socialiste, la candidature de Monsieur le Conseiller J.-O. Budry.

Madame la Conseillère A. Bielman propose, au nom du groupe Ouverture, la candidature de Madame la Conseillère J. Warpelin.

Ces deux personnes sont confirmées dans leur fonction par acclamations.

e) des scrutateurs suppléants

Madame la Conseillère A. Cretton propose, au nom du groupe Socialiste, la candidature de Monsieur le Conseiller P. Athanasiadès.

Madame la Conseillère A. Bielman propose, au nom du groupe Ouverture, la candidature de Monsieur le Conseiller E. Maendly.

Ces deux personnes sont confirmées dans leur fonction par acclamations.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic P. RoCHAT remercie l'assemblée d'avoir accepté les comptes et la gestion.

Monsieur le Municipal D. Hediger informe l'assemblée que le projet Top-Z de la gare est à bout touchant puisque le délai d'installation du point I est fixé à décembre 2015.

L'Office du tourisme cherche des événements pour faire connaître la région. Un accord de principe a été donné pour une participation au Tour de Romandie (2 x 2 étapes) et au Tour de Suisse (1 x 2 étapes) sur 8 ans avec possibilité de rompre le contrat.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon revient sur la problématique du pavillon de musique de la Grande Salle suite à la parution de la mise à l'enquête de sa démolition. Une expertise a été faite et l'accès au pavillon a dû être condamné. Sa réparation a été devisée à Fr. 120'000.-- et les fonds ne sont actuellement pas disponibles.

Madame la Municipale E. Desarzens confirme que le délai ne pourra pas être tenu pour une rentrée à fin août dans le nouveau complexe de la Servanne et celle-ci est reportée après les vacances d'automne. L'enclassement se fera donc en deux temps. Le souci actuel est de trouver des solutions pour les 30 enfants inscrits à l'UAPE.

11. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Madame la Conseillère M. Kohli informe de l'existence d'importantes ornières sur la route de Chiètres, à la sortie du village.

Elle demande également s'il ne serait pas possible de faire appel à des privés et/ou des sociétés locales pour procéder à la rénovation du pavillon de la Grande Salle à moindre coût.

Madame la Conseillère V. Moret demande si une zone 20 km/h sera mise en place aux abords du nouveau centre scolaire. Elle souhaite également savoir si les bâtiments de l'école secondaire seront bien suffisants pour l'avenir.

Monsieur le Conseiller F. Gillard souhaite que le monument commémoratif sur la place du Marché soit entretenu.

Madame la Conseillère Ch Blatti Villalon souhaite que des barrières soient posées le long de la rivière aux abords du centre EVAM.

Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon déplore que les berges de la rivière soient envahies de ronces et demande qui est responsable de leur entretien.

Il revient également sur la faillite de l'entreprise Testuz et s'inquiète des conséquences pour la société vinicole de Bex.

Madame la Conseillère M. Marsden rappelle que le frigo du chalet de l'Arbalesse ne fonctionne pas depuis 3 ans et que la cuisinière est endommagée.

Monsieur le Conseiller T. Matile demande si les utilisateurs de la grande salle du Châtel auront toujours accès aux WC qui se trouvent dans le bâtiment de l'école.

Madame la Conseillère C. Cosandey déplore l'absence d'exercice d'alarme incendie dans les bâtiments scolaires et demande que la Municipalité intervienne pour que cela se fasse.

Monsieur le Conseiller M. Mundler insiste sur sa demande de sécurisation des piétons le long de la route industrielle.

Monsieur le Conseiller P. Devanthery s'inquiète du manque de visibilité causé par les véhicules stationnés le long de la route cantonale en direction d'Aigle, à proximité de Fixit.

Réponses

Monsieur le Municipal D. Hediger informe Madame la Conseillère V. Moret que le service des signalisations a été mandaté et qu'une solution a été trouvée. Une signalisation sera posée en conséquence et un gros engagement des forces de police est prévu lors de l'ouverture. Néanmoins, une solution mixte pourra éventuellement être envisagée.

Il répond à Madame la Conseillère C. Cosandey qu'il appartient aux pompiers de faire leur expertise et que de "jouer" à l'échelle 1 : 1 a un coût. Néanmoins, il transmettra la demande.

Enfin, il précise à Monsieur le Conseiller P. Devanthery qu'une mise à l'enquête est en cours pour interdire le stationnement dans cette zone.

Monsieur le Municipal Ch. Simeon répond à Madame la Conseillère M. Kohli qu'il faut appliquer une mesure d'urgence pour la pavillon de la Grande Salle afin d'éviter tout accident.

Il confirme à Monsieur le Conseiller F. Gillard qu'il va étudier la situation de dégradation du monument de la place du Marché, d'autant plus qu'il fait partie du futur parcours culturel.

Enfin, il confirme à Madame la Conseillère M. Marsden que l'intendante du chalet a informé la Municipalité du problème et qu'un cuisiniste fera le nécessaire.

Madame la Municipale E. Desarzens précise à Madame la Conseillère V. Moret que 4 classes sont disponibles pour le niveau primaire et 3 classes pour le niveau secondaire.

Monsieur le Municipal P.-Y. Rapaz confirme à Madame la Conseillère M. Kohli qu'il est prévu de boucher les trous de la route de Chiètres.

Il précise à Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon que des treillis seront posés sur les barrières mais que l'équipe des travaux est actuellement en sous-effectif.

Il indique à Monsieur le Conseiller J.-L. Simeon qu'il vérifiera mais que, sauf erreur, il appartient à la Commune d'entretenir les berges. Il lui précise également que l'affaire Testuz / association vinicole est privée et que le dossier est suivi.

Enfin, il répond à Monsieur le Conseiller M. Mundler qu'il faudra voir les possibilités légales mais qu'actuellement tout se passe relativement bien.

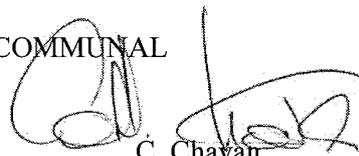
Madame la Municipale E. Desarzens confirme à Monsieur le Conseiller T. Matile que les toilettes seront toujours à disposition des utilisateurs de la salle du Châtel.

Chaque conseiller ayant reçu une réponse, Madame la Présidente ad intérim V. Moreillon reprend la parole et donne lecture d'une lettre du Président sortant P. Athanasiadès.

Elle clôt les débats à 21h.45 et convie l'assemblée à prendre l'apéritif à l'extérieur de la salle afin de permettre la mise en place de l'agape préparée par l'Association des Paysannes Vaudoises, section de Bex.


V. Moreillon
Présidente ad intérim

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL


C. Chavan
Secrétaire

Au Conseil communal du 24 juin 2015

Situation du chantier du complexe scolaire de la Servanne

Le 25 septembre 2013 le Conseil communal votait un crédit de CHF 22'600'000.00 pour financer la construction du complexe scolaire de la Servanne dont le coût global totalisera CHF 24'450'000.00 TTC compte tenu des montants déjà engagés à ce moment-là pour le concours d'architecture et l'établissement du projet.

Le programme d'alors comptait **14 classes, mais pas la zone sportive.**

Le 14 mai 2014 vous avez accepté de construire de suite 4 classes supplémentaires après avoir été renseignés sur la situation financière établie par le bureau d'architectes Ferrari qui indiquait que le coût d'environ CHF 1'700'000.00 de cette extension entrerait dans le crédit de 24,45 millions voté initialement, tout en laissant une réserve de 5 à 6 % pour les imprévus, marge alors nécessaire puisque nous n'étions qu'à 40 % de l'avancement du gros œuvre.

Dès lors, le programme comptait **18 classes, mais toujours pas la zone sportive.**

En automne 2014 la Municipalité prend note que pour un complexe scolaire de cette importance, une zone sportive est une exigence du Canton et que celle-ci doit répondre aux directives du Service de l'éducation physique et du sport.

Le 18 mars 2015 le Conseil communal acceptait le préavis 2015/03 concernant l'aménagement de la parcelle no 6433 de Bex en **zone sportive de plein air** pour un coût alors non défini, **mais qui devait pouvoir entrer dans le crédit voté de 24,45 millions** selon la situation financière du moment.

Le 6 mai 2015 le Conseil communal était informé que M. Rombolotto, ingénieur en charge de ce chantier, avait déclaré forfait le **25 mars 2015** en laissant une situation financière peu claire, écheveau que notre BAMO, M. Daniel Willi, est chargé de démêler.

A ce jour :

- le problème est cerné, mais la somme qui dépasse le montant des soumissions du gros oeuvre n'est pas définitivement arrêtée, car pas encore discutée avec l'entreprise;
- cela concerne principalement des différences de quantités par rapport à celles prévues dans les soumissions et des choix différents d'exécution de travaux intervenus en cours de chantier;
- les discussions se poursuivent tant avec le bureau d'ingénieurs Kälin & Rombolotto SA qu'avec l'entreprise mandatée pour le gros oeuvre;
- la bonne surprise est qu'il reste encore du disponible pour le financement de la zone sportive, mais qu'aujourd'hui il est impossible de savoir précisément combien.

Le préavis que la Municipalité aura ou n'aura pas à présenter pour financer la zone sportive dépend de deux facteurs :

1. des éventuelles surprises que nous pourrions rencontrer lors de l'établissement des coûts finaux des entreprises autres que celle du gros oeuvre, et
2. du coût de la réalisation de la zone sportive qui ne sera connu qu'après rentrée des soumissions, dont le délai échoit le 27 juillet prochain.

Dans le meilleur des cas, s'il s'avère que ce coût est proche ou inférieur au minimum de la fourchette que nous vous avons communiquée dans le préavis no 2015/03 (environ CHF 700'000.00) et que le bouclage des comptes avec les entreprises ne nous réserve aucune surprise, **il n'y aura pas besoin de nouveau préavis car nous resterions dans l'enveloppe votée des 24,45 millions.**

Dans le cas contraire, un préavis sera présenté au Conseil communal cet automne, une fois ces deux paramètres clairement définis.

Cette situation fait que la Municipalité doit obtenir aujourd'hui l'aval du Conseil communal pour mener à terme les travaux de la zone sportive, sans avoir l'assurance que l'actuel crédit disponible suffise à leur financement.

Elle vous demande donc de bien vouloir lui manifester votre accord dans ce sens par un vote à main levée.

Bex, le 24 juin 2015

Pour la Municipalité : Pierre Rochat, syndic

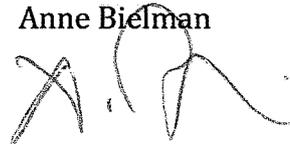
Amendement

Vu le préavis municipal 2015/06, entendu le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête, considérant que cet objet a été porté à l'OJ, le Conseil communal de Bex décide :

- d'annuler les conclusions du préavis 2015/06
- de prévoir la pose de panneaux solaires sur le toit du Collège de la Servannaz et, par conséquent,
- de prier la Municipalité de choisir un revêtement de toiture adapté.

- ou louer la toiture à une société spécialisée
aux meilleures conditions

Anne Bielman



Commission de gestion 2014

Rapport final et vœux adressés à la municipalité

Monsieur le Président,
Madame, Messieurs les conseillers Municipaux,
Mesdames et Messieurs les conseillers Communaux.

Rapport de gestion concernant 2014.

La Commission de gestion est composée comme suit :
Mesdames Marielle Kohli, Carmen Dubois, Nathalie Morex et Messieurs Jean-François Cossetto, Jean-Luc Simeon, Francesco Chille et Baptiste Guérin (Président). Les membres suppléants sont Patricia Hediger, Grégoire Rapaz, Urs Wenger et Francisco Diaz.

ERREUR DANS LE RAPPORT DE LA COMMUNE (Helena Desarzens toujours présente et Carmen Dubois comme membre suppléant)

Activités de la Commission

La Commission s'est réunie à 8 reprises (5 séances, 2 après-midis et une journée).

Nous avons reçu les municipaux Christophe Siméon, Daniel Hediger et Eliane Desarzens lors de notre 1^{er} après-midi, Messieurs Olivier Pichard, Pierre-Yves Rapaz et Pierre Rochat le 2^{ème} après-midi. Monsieur Pierre Dubois étant absent, les réponses à nos questions nous sont parvenues par mail.

Nous profitons de remercier nos Municipaux pour leur disponibilité et des réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

Vous trouverez, ci-dessous, les sujets abordés avec chacun d'eux.

Christophe Siméon

Responsable des domaines et bâtiments et de la prévoyance sociale

Plusieurs questions concernant l'Hôtel de Ville lui ont été adressées, notamment au sujet du bail à loyer, des charges et du changement d'éclairage dans les salles que nous utilisons.

Monsieur Siméon nous a précisé que le bail à loyer avait été adapté en fonction des travaux effectués. Le loyer se monte actuellement à Frs. 3600.-- par mois.

Le carrelage de la cuisine doit encore être changé (ce sera fait durant l'été).

Les petits travaux courants sont à la charge du locataire.

Concernant l'électricité, celle-ci est à la charge du locataire sauf en ce qui concerne la salle du Conseil qui est à la charge de la commune. Un décompte doit alors être établi.

Suite à plusieurs remarques concernant l'Hôtel de Ville, salles mal éclairées et souvent pas prêtes même si elles ont été réservées (par exemple les nappes qui sèchent etc...); un courrier doit être adressé par la commune aux actuels locataires.

Il serait judicieux de leur mettre une salle à disposition, afin qu'ils n'utilisent plus la salle du Conseil.

Comme nous l'a souvent fait remarquer la Municipalité, nous leur rappelons que ce qui est discuté en commission, ne devrait pas être divulgué avant que le Conseil en soit informé.

En effet, lors de notre dernière séance, nous avons été interpellés par le tenancier de l'Hôtel de Ville au sujet des diverses questions que nous avons soumises au Municipal Siméon.

Nous avons eu également un éclaircissement sur les critères utilisés pour la répartition des terrains agricoles.

Ceux-ci se font selon les demandes faites par les agriculteurs, dont l'agriculture est leur activité principale et qui sont en dessous de l'âge de la retraite.

Les baux établis pour une période de 6 ans (le dernier ayant été élaboré en 2012), sont soit reconduits soit remaniés (selon la situation géographique).

Le soin pris par l'agriculteur en question, est aussi pris en compte.

Les prix de location sont déterminés selon la surface et le rendement du terrain.

La répartition des terrains agricoles est supervisée par le Canton.

Il n'y a pas de liste d'attente.

Nous avons appris du Secrétaire communal qu'il existe 28 droits de superficie ; un travail conséquent de mise à jour est en cours.

Daniel Hediger

Responsable de la police, du contrôle des habitants, du SDIS, de la PCI et du Sport et tourisme ainsi que du cimetière et des inhumations

Nous avons demandé à Monsieur Hediger des précisions sur les devoirs et pouvoirs des membres de la commission de gestion intercommunale de l'EPOC.

Un rapport est établi par le chef de poste et la Commission statue sur le rapport intercommunal.

Concernant l'Office du Tourisme, il est un peu tôt pour se prononcer étant donné que nous avons rejoint La Porte des Alpes en janvier 2015.

Concernant le Point  de la gare, le projet démarre. Il sera attenant au kiosque Naville.

Eliane Desarzens

Responsable de la formation et santé publique, des écoles, des bâtiments scolaires, des concierges, de la petite enfance, des Temples et des Cultes ainsi que du transport scolaire

Nos interrogations sont toujours orientées sur les pavillons, les classes hameaux et l'augmentation continue de la population.

Madame Desarzens nous confirme que les pavillons du préau seront enlevés durant l'été alors que ceux de l'anneau seront conservés.

Pourquoi garder ces pavillons alors qu'il est question de fermer les classes du Châtel et des Devens ? Fermeture d'ailleurs confirmée car il y a un désir de regrouper toutes les classes dans un même établissement.

La Coges revient sur les propos déjà évoqués et demande maintenant l'enlèvement de ces pavillons insalubres (hiver trop froid et été trop chaud) dans lesquels les conditions d'enseignement sont déplorables.

En effet, à la lecture du rapport de gestion de la Municipalité (p.49), on nous annonce 17 classes de secondaire.

Malgré la construction du Collège de la Servannaz, la Commission s'inquiète déjà des conséquences de l'augmentation de la population, dans ce domaine notamment.

L'ancienne salle de gym, n'étant plus sûre, sera détruite dès l'autorisation des monuments historiques.

Elle ne sera pas remplacée. La place sera certainement laissée libre afin d'agrandir le préau, celui-ci n'étant plus aux normes.

Un couvert sera peut-être fait.

Pierre Dubois

Responsable urbanisme, police des constructions et affaires culturelles

Par mail, Monsieur Dubois nous a informés des PPA en cours.

Le Glarey

Le projet a été reçu favorablement par tous les propriétaires voisins du périmètre.

La principale inquiétude reste la circulation.

La mise à l'enquête devrait avoir lieu cette année.

Le Montet

Le secteur du Montet est privilégié car il se situe dans le périmètre de l'Agglo, près des transports publics (à 500 mètres).

Avec la LAT, des compensations doivent être réalisées. Une étude est actuellement en cours.

Une étude de circulation fera partie du PPA.

ZI et secteur de la gare

Pour la Zone Industrielle, un schéma directeur a été réalisé. Pour chaque modification ou amélioration des dessertes, la Commune se calque sur les principes du schéma directeur.

Pour le secteur de la gare, des réflexions vont être entreprises pour son développement futur.

Concernant les infrastructures routières diverses modifications vont être effectuées selon le plan directeur.

Olivier Pichard

Responsable des services industriels, eaux, épuration, captages

Avec Monsieur Pichard, nous avons évoqué la situation de la STEP.

La STEP actuelle est encore bien fonctionnelle. Elle a été très bien entretenue mais a été construite pour 7700 habitants. La Commune compte actuellement 7000 habitants. Au vu des nombreuses constructions en cours, la limite sera vite atteinte.

Une STEP intercommunale (Bex, Gryon, Lavey et St-Maurice) est actuellement à l'étude.

Le coût de celle-ci est estimée à Frs. 30'000'000.-- (partagé entre les communes) pour une capacité de 25'000 personnes.

Concernant les forages qui ont été effectués, la commune est en attente du rapport final.

Nous avons également évoqué la réfection des conduites d'eau.

Bien que Monsieur Pichard ait « les mains liées » financièrement, il serait nécessaire d'entretenir les conduites d'eau sur le territoire communal. Ces travaux sont estimés à Frs. 1'500'000.-- par an.

Pierre-Yves Rapaz

Responsable des forêts, des travaux, cours d'eau, parcs et jardins, éclairage, ordures et compost

Concernant la déchèterie, une commission a été nommée fin 2014 et travaille activement pour faire avancer ce dossier.

Concernant la nouvelle organisation des services, Monsieur Rapaz nous a indiqué qu'il en était satisfait et que la collaboration entre les services des travaux apportait une plus-value à notre commune.

Il nous informe cependant qu'il y a quelques soucis en termes de ressources humaines.

Pierre Rochat

Responsable de l'administration générale et des finances, assurances, informatique et transports publics

L'affaire de notre ancien Boursier, Monsieur Rod, est liquidée !

Les montants exacts dérobés, l'arrangement négocié et les frais d'avocats, nous ont été communiqués.

Monsieur Le Syndic informera les Conseillers communaux lors du prochain Conseil.

Concernant l'autre affaire, nous nous sommes penchés sur le montant porté au compte n°111.3072. En effet, l'aspect financier de celui-ci sera ou devra être analysé ou contrôlé par la Commission des finances.

C'est pourquoi nous avons essayé d'en savoir plus sur la forme et le fond afin de mesurer s'il y avait eu disfonctionnement lors de certaines prises de décisions.

Les questions posées au Municipal des finances sont restées sans réponses étant donné que la Municipalité et le bureau d'avocats qui la représente sont en cours de négociation afin de trouver une issue, que l'on espère favorable pour la Commune.

Le Syndic communiquera au Conseil, la chronologie des événements et l'évolution des prestations versées annuellement dès l'aboutissement de cette affaire !

Sortie de la Commission (23 mai 2015)

A l'occasion de notre journée récréative, en compagnie des Municipaux et de la plupart des Chefs de service, nous sommes allés visiter le Collège de la Servannaz, puis nous nous sommes rendus aux Plans et à pied jusqu'à Pont-de-Nant.

Nous avons pu admirer les nouvelles installations dont les écoliers vont bénéficier.

Lors de notre marche jusqu'à Pont-de-Nant, nous avons constaté le bon entretien de ce sentier pédestre.

A Pont-de-Nant, nous sommes allés au Chalet de l'Arbalesse. Nous avons trouvé que celui-ci est très bien entretenu.

Les tarifs très bas sont-ils toujours adéquats ?

Concernant l'Auberge de Pont-de-Nant, nous trouvons dommage que l'environnement extérieur ne soit pas mieux entretenu et que le sas d'entrée soit toujours là, l'extérieur ne reflétant pas le soin apporté à l'intérieur du bâtiment.

Nous avons malheureusement oublié d'inviter le président du Conseil, Monsieur Pierre Athanasiades et nous nous en excusons.

Un grand merci à tous pour cette belle journée.

La Commission de Gestion s'inquiète :

1. Du manque de vision à long terme de notre Municipalité.
En effet, l'adéquation entre l'accroissement de la population et la nécessité de dimensionner les infrastructures actuellement mises à disposition de la population (urbanisme, STEP, routes, écoles etc...) n'est pas analysée et pourtant les conséquences ne sont pas négligeables.
2. Du manque de contrôle dans nos divers bâtiments communaux.
Il serait vraiment nécessaire de revoir la réorganisation des concierges. L'analyse établie par la société Wetrok a été demandée uniquement pour le nouveau Collège.
Or, suite aux nombreuses déprédations (vols, dégâts, accidents, voyeurisme, des personnes qui se laissent enfermer dans nos divers bâtiments, vélos, scooter et voitures présents là où il ne devrait pas y avoir de véhicules), avoir quelqu'un qui s'occupe de contrôler leur accès, d'effectuer des rondes en soirée et fermer les centres le soir, ne serait pas du luxe d'autant plus que cela n'engendrait peut-être pas de coût supplémentaire et permettrait de préserver nos installations.
3. Du manque d'investissement pour l'entretien de notre réseau d'eau.
Il va pourtant falloir faire un effort financier annuellement faute de quoi, de gros soucis pourraient arriver et cela nous coûterait bien plus cher.

L'année dernière, nous avons demandé à recevoir un rapport dès qu'un préavis serait terminé ! Or, sur les 2 préavis bouclés en 2014, nous n'en avons reçu aucun.

Nous tenons cependant à relever, que des préavis complémentaires ont été soumis au Conseil Communal et nous en remercions les Municipaux.

Pour terminer, nous tenons à remercier tous les membres de la Commission pour leur participation et leur engagement tout au long de cette année.

Pour la commission de gestion
Baptiste Guérin – président 2015
Nathalie Morex – bras droit 😊

Vœux 2014

1. En regard de l'augmentation régulière de la population constatée, nous souhaitons que la Municipalité se penche plus activement sur la planification à moyen terme.
2. Suite au sondage que nous avons effectué auprès de chaque municipal, nous souhaitons qu'une Commission soit nommée afin de réétudier le système de rémunération et vacations des municipaux que nous jugeons dépassé et mérite à nos yeux une nouvelle vision.
3. Fonctionnellement nous estimons que les concierges devraient être intégrés auprès du service des Travaux, cela permettant une meilleure synergie entre les différents acteurs ainsi qu'une planification commune.



AU CONSEIL COMMUNAL DE BEX
Bex, le 22 juin 2015

Rapport de la Commission des finances sur les comptes 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie à 2 reprises les 27 mai et 10 juin afin d'étudier les comptes 2014. La première séance s'est déroulée en présence de M. Pierre RoCHAT, Syndic, et de Madame Sylvie CRETTON, boursière. Nous les remercions pour les explications détaillées qu'ils nous ont fournies en réponse à nos nombreuses questions.

STRUCTURE DU RAPPORT

1. Préambule
2. Endettement
3. Charges et revenus
4. Remarques détaillées
5. Conclusions

1. Préambule

Les comptes 2014 présentent un résultat positif de CHF 170'806.26 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 636'627.00, après un prélèvement de CHF 600'000.00 à la réserve "modifications taxes impôts", prélèvement finalement pas effectué. Cet excédent de revenus est cependant principalement dû au gain comptable sur les bâtiments de l'ex-vinicole et de l'Hôtel de Ville qui ont été fiscalement réestimés et dont la valeur fiscale a augmenté de CHF 505'000.00 au total. Ces réévaluations n'ont pas été portées en augmentation des réserves, mais comptabilisées en produit sur le compte 230.4242, ce qui améliore artificiellement le résultat de l'exercice d'autant.

La capacité d'autofinancement de CHF 3'903'291,69 coïncide aux prévisions à long terme qui tablaient sur un cash flow annuel moyen de 3,66 millions de francs. Au budget, le cash flow prévu était de CHF 1'477'328.00. L'écart provient essentiellement de l'encaissement plus important que budgété des impôts (+ 1,438 mio), des taxes (+ 0,892 mio) et des recettes extraordinaires (+ 0,357 mio).

2. Endettement

L'endettement brut au 31.12.2014 s'élève à CHF 48'792'765.00 contre CHF 48'839'345.00 au 31.12.2013, soit une diminution de CHF 46'580.00 ou 0,095 %. La dette brute par habitant est de CHF 6'963.00 contre CHF 7'198.00 en 2013, soit une baisse de 3,26 %. Cette différence s'explique par l'augmentation de la population de plus de 200 personnes.

L'endettement de la Commune va considérablement augmenter en 2015 à cause de la construction du collège de la Servanne, raison pour laquelle les investissements prévus dans la planification financière 2013-2018 devront être revus à la baisse ou reportés.

Pour rappel, le plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 a été fixé à 67 millions et le plafond de cautionnement à CHF 7 millions.

3. Charges et revenus

Après un examen approfondi des différents postes des comptes de charges et de revenus, nous relevons les points suivants :

Si les charges effectives de CHF 27'979'379,00 sont 8% plus importantes que ce qui avait été prévu au budget, elles restent quasiment identiques à celles de l'année 2013 qui étaient de CHF 27'804'446.00. Cependant, il est à relever que nous avons dû payer un important surplus à la péréquation financière.

Les recettes effectives quant à elles ont diminué d'environ 1 millions de francs et atteignent CHF 31'882'671.00. Cette diminution vient d'une baisse des rentrées d'impôts de près de 2 millions de francs, d'une diminution du montant de subventions encaissées et de la part de la péréquation reçue. Les encaissements de taxes ont quant à eux augmentés de près de CHF 850'000.00, et les revenus du patrimoine de CHF 620'000.00 correspondant à la vente des actions des Salines et à la réestimation fiscale des immeubles.

4. Remarques détaillées

Les remarques propres à chaque chapitre seront portées à votre connaissance lors du passage en revue page par page.

P 8 210.3301 Défalcatons sur impôts

Le montant passé par Pertes et profits pour les impôts impayés est beaucoup plus élevé que budgété, mais correspond à la moyenne des déductions des années 2012 et 2013.

P10 220.3520.002 Participation au fonds de péréquation, année précédente

Le montant de CHF 874'353.00 auquel on ajoute le montant de CHF 920'551.00 du compte 720.3515.002 Facture sociale année précédente correspondent au rattrapage pour l'année 2013.

P 14 310.4511 Subventions cantonales.

Cette subvention a été reçue pour la commission avalanche.

320.3060.001 et 430.3060.00 Indemnités et remboursement de frais

Il s'agit de l'indemnité payée aux employés des forêts et des routes, soit un montant de Fr. 20.00 par repas pris hors du domicile, les factures de restaurant étant intégralement payées. La COFIN souhaite qu'un montant maximum de Fr. 20.00 par repas soit payé, y compris pour les repas pris au restaurant.

P. 17 dans les remarques, on parle du compte 320.4356 émoluments compensatoires abattages d'arbres pour Fr. 2'450.00. Cela signale en fait la part encaissée pour l'abattages des arbres dans le poste travaux pour particuliers et tiers.

P 18 350.3905 Intérêts sur investissements

Il s'agit d'un nouveau compte pour les imputations d'intérêts

P 22 430.3155.014 entretien véhicule J.C.B

Ce véhicule a subi 2 accidents de travail en mai et en septembre d'où des frais considérablement plus haut que ce qui avait été porté au budget.

P23 431.3123 dans les remarques, il est expliqué qu'il s'agit d'un transfert du compte 430.2123 au compte 580.3120, il s'agit cependant d'un transfert du compte 431.3123

P26 460.3144 Entretien du réseau des canalisations

Le dépassement est dû à la déviation d'un collecteur communal sur une parcelle privée à la route de Gryon pour un montant de CHF 83'363.38

P30 501.3145 Entretien places de sports

Réfection en cours de la place multisports au centre sportif. Les travaux ont été effectués en 2015 mais un acompte de CHF 34'000.00 avait été payé en 2014.

P32 510.3663 Sport scolaire

Il s'agit d'un nouveau compte afin de séparer le secteur secondaire du secteur primaire.

P38 610.3189 Prévention générale ET 610.3901 Imputation salaire cours de français

Ces postes sont utilisés pour les frais liés aux cours de français pour les étrangers, à la prévention jeunesse, à Agoris et à la CCMB (Commission consultative multiculturelle de Bex). La commission des finances est d'avis que ces comptes devraient être dans la sécurité sociale et non pas dans la police. Elle espère que le changement se fera dans le budget 2016.

P42 680.4271 Cantonnements militaires

La commission est d'avis qu'il ne devrait plus y avoir de montant prévu au budget pour ce poste puisqu'il est impossible de prévoir quand et si l'armée occupera les cantonnements.

P44 710.3655.002 Accueil de jour

Avec la construction de la Servanne, ce poste va doubler puisqu'il y aura plus de places pour l'accueil de jour des enfants.

P46 811.3011 Traitements

L'augmentation de ce poste est dû à l'engagement d'un nouvel employé au service des eaux avant le départ de l'ancien employé.

5. Conclusions

Conformément à la décision prise dans la séance du Conseil Communal du 25 juin 2014, la Commune nous a remis la liste des dépassements de comptes pour l'année 2014 avec les justificatifs.

La commission des finances, à l'unanimité des membres présents, accepte les comptes de la l'exercice 2014 tels que présentés.

Elle tient par ailleurs à vous faire part des conclusions du rapport de révision des comptes de la fiduciaire ORFA AUDIT SA qui recommande l'adoption des comptes 2014 :

- La comptabilité est tenue avec ordre et précision par votre Service des finances ; nous n'avons pas de différence à signaler ;
- La justification des postes du Bilan a démontré que ce dernier est régulièrement établi ;
- Les tâches d'ordre comptable incombant à votre Municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutées à satisfaction ;
- Les dispositions de la loi sur les Communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, sont régulièrement appliquées.

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bex

- Vu** le rapport de gestion de l'exercice 2014 ;
- Où** le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

Bex, le 22 juin 2015

Pour la Commission des finances
La présidente


Marianne Marsden